

**REPONSE DU CONSEIL D'ETAT
à l'interpellation Stéphane Rezso et consorts –
A quand des places câblées ? (21_INT_152)**

Rappel de l'interpellation

« La Municipalité de Lausanne a décidé d'interdire les moteurs thermiques sur son territoire à partir de 2030, soit dans 9 ans, bien que la légalité de cette mesure ne soit pas encore fondée d'un point de vue juridique fédéral. Toutefois le réchauffement/dérèglement climatique et ses conséquences prévisibles inquiètent nombre de députés et le Conseil d'Etat se dote d'un plan climat.

S'il est facile pour les résidents de l'agglomération lausannoise d'utiliser les transports publics pour se rendre au Grand Conseil. C'est beaucoup plus difficile pour les députés non-lausannois, malheureusement pas toujours bien connectés aux transports publics ou disposant de connections peu favorables, rallongeant notablement le temps de trajet.

En conséquence, plusieurs options pourraient être favorisées pour les députés ne résidant pas à proximité immédiate de la capitale vaudoise. Mais nous pouvons ouvrir la réflexion aux autres bâtiments et propriétés en mains cantonales.

Les immatriculations des voitures électriques sont en constante augmentation. Plusieurs députés roulent au tout électrique et pour l'instant aucune borne, ni rallonge électrique, en vue à l'horizon de la place du Château. Car actuellement il n'y a pas de bornes de recharges à proximité directe du Grand Conseil et de la Cité. Nous pourrions imaginer que le Conseil d'Etat soit plus innovant et crée sur les bâtiments cantonaux des places et des bornes pour permettre de recharger des véhicules électriques. Bien naturellement ces places seraient dévolues aux autres usagers de la Cité en dehors des sessions du Grand Conseil. D'ailleurs, le Conseil d'Etat serait bien inspiré de le faire systématiquement sur ses bâtiments.

Récemment sont arrivés sur le marché des véhicules roulant à l'hydrogène. Aucune émission de CO2, uniquement de l'eau sort du pot d'échappement. Avec une nouvelle station- service de remplissage pour l'hydrogène installée à Crissier, cette technologie devrait se développer, pas uniquement pour les camions, mais aussi pour le transport individuel motorisé.

Par contre en surface, si actuellement on favorise les véhicules électriques, avec souvent même le parking gratuit et des places dédiées, le Canton et les Communes ne font pas grand-chose pour les véhicules à hydrogène. Là aussi, le Conseil d'Etat pourrait créer des places de parc dédiées aux véhicules à hydrogène sur les propriétés cantonales, voire sur la place du Château.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- Comment le Conseil d'Etat pense garantir l'accessibilité au Grand Conseil pour les députés motorisés ?
- Quand des bornes de rechargement pour véhicule électriques seront à disposition sur des bâtiments cantonaux et/ou la place du Château pour les députés et/ou la population ?
- Quand des places de parc réservées à des véhicules roulant à l'hydrogène seront prévues à proximité des bâtiments cantonaux, voire à la place du château ? »

Réponse du Conseil d'Etat

- *Comment le Conseil d'Etat pense garantir l'accessibilité au Grand Conseil pour les députés motorisés ?*

Le Conseil d'Etat tient à préciser que la politique de stationnement et d'accessibilité sur le territoire communal de la Ville de Lausanne est de la compétence de cette dernière. Concernant l'accès des véhicules motorisés aux abords du Grand Conseil, la Municipalité du Chef-lieu cantonal applique dans le secteur de la Cité, sa politique de valorisation de l'espace public « Rues vivantes » en créant des zones piétonnes. Elle ne s'est toutefois pas encore déterminée sur le futur statut de la Place du Château et de la rue de la Barre.

- *Quand des bornes de recharge pour véhicules électriques seront à disposition sur des bâtiments cantonaux et/ou la place du Château pour les députés et/ou la population ?*

Le Conseil d'Etat confirme que l'installation de quelques bornes électriques sur des places de stationnement appartenant à l'Etat de Vaud est en cours de déploiement. Une directive concernant l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parkings propriétés de l'Etat de Vaud est actuellement en élaboration. Cette directive prévoit une analyse de faisabilité pour installer des bornes électriques lors de chaque nouvelle construction, agrandissement ou rénovation d'un site propriété de l'Etat.

Concernant les abords du Parlement Cantonal, une demande d'installation d'une borne électrique à la rue Charles-Vuillermet a été soumise à la Ville de Lausanne qui l'a refusée le 12 janvier 2021. En effet, l'autorité communale estime que la pose de telles bornes est incompatible avec leur projet de piétonisation du secteur de la Cité.

- *Quand des places de parc réservées à des véhicules roulant à l'hydrogène seront prévues à proximité des bâtiments cantonaux, voire à la place du château ?*

Les véhicules fonctionnant à l'hydrogène n'étant, à l'heure actuelle, pas assez répandus, l'équipement des bâtiments cantonaux en places de stationnement pour ces motorisations n'est pas encore d'actualité. Toutefois, le Conseil d'Etat adaptera sa stratégie en fonction de l'évolution de cette forme de mobilité. Concernant la Place du Château, les éléments de réponse sont décrits dans la question précédente.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 2 mars 2022.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

A. Buffat